

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 28/01/2022

L'ÉTAT SE MOBILISE EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES TENSIONS DE RECRUTEMENT

Le gouvernement a appelé à une mobilisation générale pour résorber les tensions de recrutement que connaît la France depuis le début de la crise sanitaire. Cet engagement s'est traduit par le lancement, le 27 septembre 2021, d'un plan ambitieux de 1,4 milliard d'euros par le premier ministre.

Ce plan a pour ambition de :

- **Faciliter les reconversions des salariés** afin de prévenir le risque de déclassement ou l'entrée dans un chômage de longue durée
- **Amplifier l'effort de formation** des demandeurs d'emploi pour répondre aux besoins des entreprises
- **Remettre en activité les demandeurs d'emploi de longue durée et les orienter vers les métiers porteurs**

UN PLAN D' ACTIONS ADAPTE AUX ENJEUX LOCAUX

Le taux de chômage dans le Territoire de Belfort reste bien au-dessus du niveau régional, en dépit d'une baisse de 4,6 % sur le dernier trimestre. Les enjeux autour de ce plan et de sa mise en oeuvre sont donc particulièrement forts dans le Territoire de Belfort, d'où l'engagement des services de l'État depuis plusieurs mois.

Un premier diagnostic mené au plus près des territoires a ainsi permis d'identifier des freins liés principalement à une inadéquation :

- entre l'offre d'emploi et la demande,
- entre le niveau de formation attendu et le profil des demandeurs d'emploi,
- et les difficultés d'accès domicile-travail.

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 03 84 57 15 76

Mél. : pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr

Direction du cabinet



Fort de ce constat, les services de l'État oeuvrent à la mobilisation des acteurs de terrain et au rapprochement des branches des secteurs en tension, afin de favoriser l'échange et le partage d'informations.

Plusieurs réunions ont ainsi été organisées en préfecture :

- 11 janvier : secteur de l'aide à domicile, grand âge, handicap et santé
- 24 janvier : métiers du Bâtiment et Travaux Publics
- 26 janvier : secteur Hôtellerie, Cafés, Restauration

Plusieurs modes d'actions ont été ainsi retenus : mise en place d'opérations de recrutement ciblés en lien avec les entreprises, les organismes de formation et les organisations professionnelles, promotion d'outils communs...

Les services de l'État vont poursuivre cette mobilisation dans le suivi de ces actions, au plus près du terrain, en faveur de l'emploi.

La baisse très nette du chômage sur l'ensemble du pays est le fruit de l'appui aux entreprises par l'activité partielle durant la crise, de la relance de notre économie par des aides adaptées et le résultat de l'entrée en formation des jeunes en apprentissage, également en nette augmentation sur les deux dernières années.

Outre cette mobilisation autour des secteurs en tension, l'État poursuit son soutien aux entreprises impactées par la crise sanitaire.

Le Plan d'accompagnement des entreprises soumises à des tensions d'approvisionnement

Depuis le début de la crise sanitaire, l'État accompagne les entreprises et protège les emplois grâce à plusieurs dispositifs :

- le prêt pour l'industrie ;
- le prêt garanti par l'État jusqu'à fin juin 2022 avec un report possible d'un an ;
- la prolongation du dispositif des avances remboursables et des prêts à taux bonifiés jusqu'au 30 juin 2022
- les facilités de paiement de charges sociales et fiscales
- L'activité partielle de longue durée ou « activité réduite pour maintien de l'emploi »

En complément, les entreprises pourront bénéficier d'un accompagnement dans le pilotage de leur trésorerie et leur besoin en fonds de roulement (BFR) d'une part, et l'optimisation de leur chaîne d'approvisionnement d'autre part, au travers de missions de conseil déployées par Bpifrance, grâce à l'appui des consultants experts habilités.

Enfin, le Médiateur des entreprises poursuivra sa mobilisation d'accompagnement des entreprises et filières impactées et renforcera son action par la mise en place d'un dispositif dédié de crise

Une nouvelle mesure : « l'aide fermeture »

Elle vise à compenser les coûts fixes non couverts des entreprises (créées avant le 1er janvier 2019, à l'exclusion des associations et entreprises propriétaires de monuments historiques) dont l'activité a été affectée par les mesures de restriction administratives mises en place dans le cadre de la lutte contre l'épidémie.

L'aide "Fermeture" compense jusqu'à 70 % de l'EBE "coûts fixes" dans la limite de 25 M€ par groupe. Ce montant s'ajoute aux 10 M€ déjà obtenus au titre de l'aide "coûts fixes".

Pour en savoir plus :

- [Dossier de presse - Plan de réduction des tensions de recrutement](#)
- [Guide des outils mobilisables pour la réduction des tensions de recrutements](#)
- [Retrouvez les aides et dispositifs du plan](#)



PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ÉTAT SE MOBILISE EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES TENSIONS DE RECRUTEMENT

#Emploi

Pour relancer l'emploi, les services de l'État œuvrent à la mobilisation des acteurs de terrain et au rapprochement des branches des secteurs en tension.

Les réunions organisées en préfecture :

- 11 janvier : **secteur de l'aide à domicile, grand âge, handicap et santé**
- 24 janvier : **métiers du Bâtiment et Travaux Publics**
- 26 janvier : **secteur Hôtellerie, Cafés, Restauration**



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



pôle emploi

